

L'ÉCHO DU VAL

>> N°5

Bulletin de la Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Brève

Conclusions de l'étude sur l'origine des sédiments dans le Loiret

Afin de limiter l'envasement du Loiret, il est nécessaire dans un premier temps de connaître les mécanismes de cet envasement. Ainsi la CLE a lancé en 2006 une étude destinée à déterminer l'origine des matières en suspension dans les bassins du Loiret. Le bureau d'études Géo-Hyd a rendu ses premières conclusions lors du dernier Bureau de la CLE le 18 décembre 2007. Le volume de sédiments continue à augmenter, en particulier dans les bassins situés en aval (bassin des Tacreniers notamment), tandis qu'à l'amont, l'envasement semble se stabiliser. Différents éléments ont été mis en évidence :

- en période de hautes eaux, l'essentiel des apports proviennent du Dhuy et la moitié de ceux-ci est expulsée vers la Loire ;
- en revanche, lors d'un épisode de forte pluie, l'essentiel des apports vient du bassin urbain et n'est pas évacué vers la Loire ;
- les apports des sources du Bouillon et de l'Abîme paraissent négligeables.

Au travers de cette étude, il apparaît que les apports du Dhuy ont été relativement importants durant la période 1998-2002 mais que depuis ils sont inférieurs à ceux issus des bassins versants urbains. Il a toutefois été rappelé que les apports de matières en suspension du Dhuy et des bassins versants sont modestes en comparaison avec d'autres bassins versants étudiés.



Chaque parution de l'Echo du Val a marqué jusqu'ici une étape importante du processus d'élaboration du SAGE Val Dhuy-Loiret et des travaux de la CLE. Ce numéro ne déroge pas à la règle, bien au contraire : la CLE vient à la fois de définir sa stratégie d'action, de dessiner les objectifs du SAGE et de lister les opérations de son programme d'actions. La dernière phase de rédaction du document a commencé suite à l'approbation par les membres de la CLE du rapport de stratégie globale le 4 octobre 2007.

Cinq grands axes structurent la démarche :

- Améliorer l'alimentation du Loiret
- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer les milieux aquatiques
- Instaurer une concertation et une négociation entre les usagers pour la mise en place d'une démarche de partage de la ressource en quantité et en qualité.
- Pérenniser et renforcer les missions d'animation de la structure porteuse.

Certes rien n'est encore figé – fort heureusement.

L'adaptation de ces orientations aux dispositions réglementaires issues de la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques nécessitera certainement quelques ajustements, de forme pour la plupart.

Si, en parallèle de ce travail de planification sur le long terme, certains enjeux d'actualité – en particulier la question de l'alimentation en eau potable de certaines communes de l'Agglo – ont donné lieu à des débats parfois vifs en CLE, ceux-ci ont néanmoins permis de conforter cette dernière comme un – sinon le – lieu légitime de concertation. De même ces temps particuliers de débat lui ont donné l'occasion de soumettre, dès maintenant, à la décision préfectorale des mesures concrètes et "négociées" (une demande de moratoire sur le volume global de prélèvement sur les ressources du Val, quelque soit l'usage, a été formulée par la CLE mais refusée par la Préfecture).

Il a fallu beaucoup de temps et d'énergie – peut-être trop diront certains – pour arriver à ce stade de concertation et de proposition : l'obligation de résultats probants pour ne pas décevoir l'attente des acteurs du terrain n'en est que plus forte.



Régis REGUIGNE, Président de la Commission Locale de l'Eau
Patrick RABOURDIN, Vice-président
Yves DUPONT, Vice-président



En 2008 : deuxième consultation du public !

En 2005, les habitants du bassin Loire Bretagne ont été consultés afin de connaître selon eux quels étaient les grands enjeux de la politique de l'eau en France et plus précisément sur le territoire du bassin hydrographique « Loire Bretagne ». Un bilan synthétique de cette consultation avait été dressé dans l'Echo du Val n°4.

En 2008, les habitants du bassin et également plus largement, les français seront à nouveau consultés, cette fois sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et son programme de mesures associé. Ce document a pour objectif de définir une gestion durable et concertée des ressources en eaux ainsi que des

mesures précises pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau d'ici à 2015 sur le bassin Loire Bretagne (dont le bassin versant Dhuy Loiret fait partie). Il sera donc soumis courant 2008, durant 6 mois, à consultation du public par le biais d'un questionnaire qui parviendra dans toutes les boîtes aux lettres.

Alors ne ratez pas cette consultation, soyez acteurs de la gestion des ressources en eau sur votre bassin versant en donnant votre avis entre le 15 avril et le 15 octobre 2008 et en participant aux débats ou réunions d'information organisés localement par différents acteurs de l'eau !

Zoom sur les produits phytosanitaires : la journée du désherbage alternatif à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin le 23 octobre 2007

PESTICIDES

Le terme pesticide est utilisé pour désigner toutes les substances naturelles ou de synthèse capables de contrôler, de repousser ou de détruire des organismes vivants jugés indésirables. On retrouve l'usage de ces produits en agriculture et en jardinage mais également en hygiène (lutte contre les cafards ou les champignons dans une habitation) et en santé publique (les poux, les moustiques par exemple).

UN PEU D'HISTOIRE

Le nom est emprunté à l'anglais "pesticide". Il est composé de "pest", mot emprunté au français et qui avait pris au XVIIIème siècle par latinisme ou par analogie le sens de « chose ou personne nuisible » en particulier "insecte ou plante nuisible, parasite". Le second élément est "-cide", du latin "caedere", frapper, abattre, tuer.

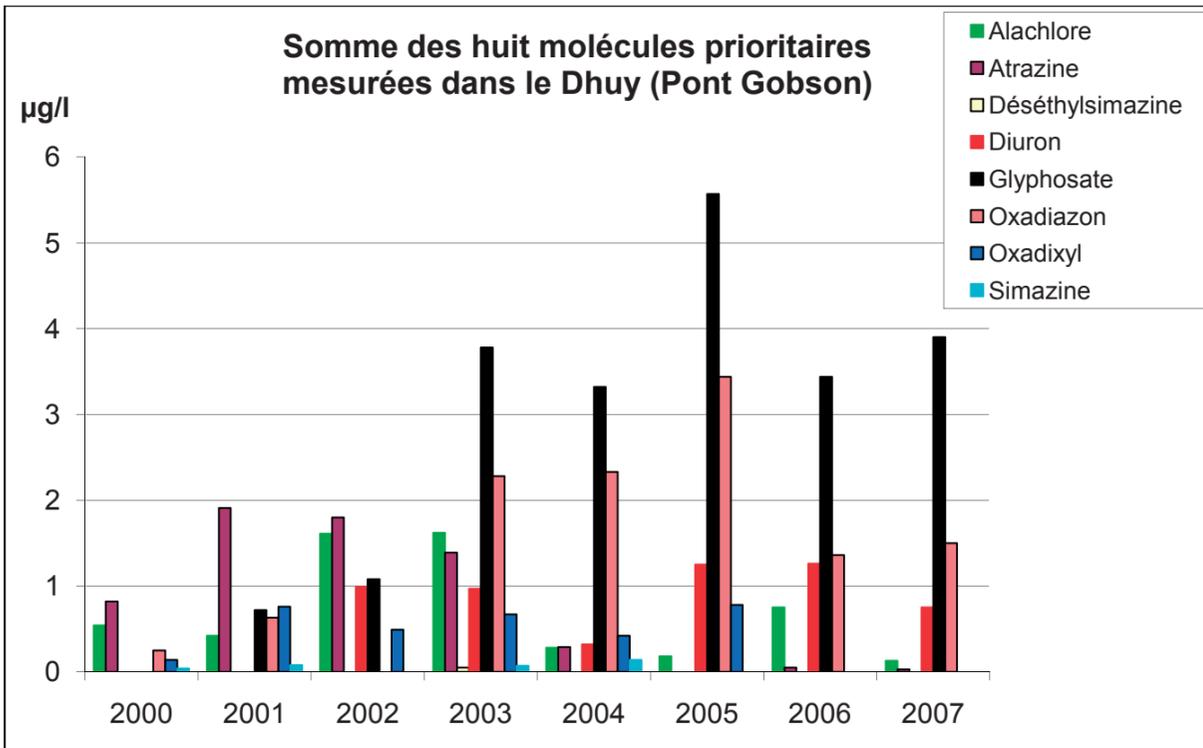
En anglais, le mot s'applique à un "produit chimique utilisé contre les parasites animaux et végétaux". En français, pesticide est mal formé puisque "peste" n'a pas le sens de parasite mais de maladie contagieuse et d'épidémie. L'administration française qui employait l'expression produit antiparasitaire à usage agricole utilise également le terme (exemple : Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides - juin 2006).

PLUSIEURS NOMS UTILISABLES

- **PRODUITS BIOCIDES** : ces produits correspondent souvent à des produits antiparasitaires à usage non agricole et comprennent notamment les désinfectants ménagers, des insecticides et des produits de traitement des eaux ou du bois.
- **PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES** : la phytopharmacie étudie et fabrique des produits qui combattent les

maladies des plantes (parasites, champignons, etc...). Le terme de produit phytopharmaceutique apparaît dans la réglementation communautaire et concerne les produits appelés par ailleurs et notamment par la profession agricole produits phytosanitaires.

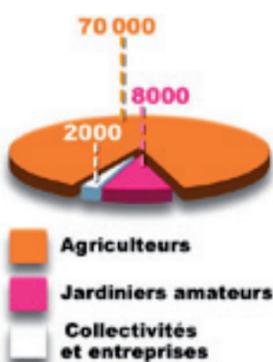
- **PRODUITS PHYTOSANITAIRES** : ce vocable regroupe tous les produits de protection des cultures comme les insecticides et les fongicides. Il comprend également les produits destinés à améliorer le rendement des cultures en éliminant les plantes concurrentes (herbicides) ou les animaux ravageurs tels que les répulsifs, les molluscicides (produits anti-limaces par exemple) et les rodenticides employés dans les champs (contre les rongeurs). Il sert aussi pour les produits qui limitent la croissance des végétaux cultivés (raccourcisseurs de tiges par exemple qui limitent la verse des céréales et de ce fait améliorent les possibilités de rendement).



La France détient la troisième place mondiale des pays les plus gros utilisateurs de pesticides, cette importante utilisation entraînant une contamination de notre environnement, aussi bien des sols, des eaux que de l'air.

Le Dhuy n'est pas épargné par cette pollution : d'après le système d'évaluation de la qualité des eaux (SEQ-eaux), sa qualité est médiocre.

On constate qu'au cours de ces sept dernières années, certaines substances ont disparu, c'est le cas notamment de l'atrazine, herbicide interdit en France depuis 2003. A l'inverse, d'autres molécules ont fait leur apparition, comme le diuron (utilisé pour les arbres fruitiers notamment mais aussi pour l'entretien des espaces verts et des infrastructures) et l'oxadiazon, qui sont également des herbicides. Le glyphosate est une molécule que l'on retrouve depuis quelques années seulement mais qui contamine déjà de façon inquiétante les cours d'eau dont le Dhuy. Il est largement utilisé comme désherbant total (Roundup) pour des usages souvent non agricoles.



En effet, les agriculteurs ne sont pas les seuls utilisateurs de pesticides, les collectivités sont également des consommateurs à prendre en considération, pour l'entretien des voiries et des espaces verts municipaux.

Consciente de l'importante contamination des eaux par les pesticides dans la région et des risques que cela représente pour la santé et

pour le milieu naturel, la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin a signé la charte "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages", témoignage de son engagement dans la réduction de l'utilisation des pesticides. Dans cette optique, elle a organisé le 23 octobre 2007 une journée dédiée au désherbage alternatif. Le programme s'est décomposé en trois parties : conférences, démonstrations de techniques de désherbage alternatif et expositions.

Utilisation de produits phytosanitaires : risques pour la santé et le milieu

Les pesticides et l'Homme

Le Docteur CLEMENT, médecin du travail, et le Docteur LE GOFF, médecin nutritionniste, sont intervenus lors de cette journée pour exposer les différents risques sanitaires liés aux pesticides.

Il existe trois voies de contamination par les produits phytosanitaires : inhalation, ingestion et contact avec la peau. Différents effets peuvent alors apparaître à long terme, en cas d'intoxication chronique :

- troubles neurotoxiques : altération du fonctionnement du système nerveux humain ;
- troubles neuropsychologiques (dépression) ;
- maladies neuro-dégénératives : maladies de Parkinson et d'Alzheimer ;
- perturbations du système immunitaire ;
- effets sur le système hormonal (troubles de la reproduction) ;
- effets cancérigènes : leucémie, tumeurs ganglionnaires, cancer de la prostate,...

Les utilisateurs de pesticides sont particulièrement exposés à ces risques et doivent respecter certaines bonnes pratiques de traitement.

Les risques pour le milieu naturel

L'utilisation de pesticides conduit à une baisse de la biodiversité. En effet, les substances utilisées ne sont pas sélectives et leur haute toxicité agit sur l'ensemble des espèces animales et végétales. Des effets chroniques, similaires à ceux que l'on constate chez l'Homme, ont été constatés chez les animaux (diminution des œufs pondus chez les oiseaux, féminisation chez les rats,...). Certaines espèces, les poissons notamment, sont d'autant plus exposées à ces risques qu'elles concentrent les pesticides de leur organisme. Les pesticides se concentrant le long de la chaîne alimentaire, les prédateurs, dont l'Homme fait partie, se trouvent alors fortement exposés...

La disparition de certaines espèces cause des dommages collatéraux considérables : la disparition des prédateurs entraîne la non-régulation des populations de ravageurs ; la disparition des pollinisateurs (abeilles, bourdons,...) a des effets non seulement écologiques mais aussi économiques ;

la disparition de certaines plantes entraîne la disparition d'habitats d'autres organismes alors aussi en danger,...

"Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages"



Cette journée du désherbage alternatif s'est faite dans le cadre de l'opération "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages". Menée par l'association Loiret Nature Environnement en collaboration avec la FREDON Centre (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et les Jardiniers de France, il s'agit d'un programme d'accompagnement des communes qui souhaitent réduire l'usage des pesticides pour atteindre à terme l'objectif zéro pesticide. En signant la charte d'engagement, la commune bénéficie d'aides techniques (formations aux agents communaux, élaboration d'un plan de réduction des pesticides,..) et d'outils de communication (valorisation de la démarche auprès des habitants via des animations avec le grand public ou les scolaires, brochures, sorties sur le terrain, conférences).

Le programme d'actions "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" est financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général du Loiret, la Région Centre, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, la fondation Nature & Découvertes, Lyonnaise des Eaux et le groupe Suez. Grâce à ces participations financières, les communes ne financent les actions qu'à hauteur de 20 à 30%.

Lancée le 17 octobre 2006, l'opération a d'abord mobilisé quatre communes : Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean-de-la-Ruelle. Le 24 janvier 2008, quatre autres communes ont signé : Olivet, Mardié, Semoy et Bucy-Saint-Liphard.

Les techniques de désherbage alternatif

Différents outils ont été présentés à l'occasion de cette journée "Désherbage alternatif".

Des outils préventifs...

Pour ne pas avoir recours au désherbage, il existe des moyens d'agir pour éviter la prolifération des "mauvaises herbes". La technique du paillage (feuilles mortes, tontes de pelouse, écorces,...) permet de recouvrir le sol et d'empêcher le développement de plantes indésirables. Outre le paillage, la terre peut être aussi recouverte à l'aide de plantes couvre-sol (exemple : géranium), en plus d'empêcher la prolifération des herbes, elles ont un rôle ornemental.

Et curatifs...

Lorsqu'il est nécessaire d'éliminer les herbes dites "indésirables", plusieurs outils peuvent être employés.

- le désherbage mécanique, à l'aide d'une binette.
- le désherbage thermique à gaz : un choc thermique (800 à 1 000°C) généré par le gaz détruit les cellules du végétal.



Le désherbage thermique à gaz

- le désherbage thermique à eau chaude ou à vapeur : le système Waipuna utilise l'eau chaude à 95°C pour détruire le végétal. Une mousse biodégradable se forme en raison de l'ajout d'extraits de maïs et de noix de coco pour isoler le sol et optimiser l'efficacité de la chaleur.



Enfin, un ultime moyen de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires est de montrer un peu plus de tolérance vis-à-vis des herbes spontanées. L'exposition "Mauvaises herbes on vous aime", présentée à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, précise les différentes vertus de cette flore dite "indésirable" : nourriture pour la faune auxiliaire (les pâquerettes constituent une source de pollen et de nectar abondante pour de nombreux insectes), engrais pour le sol (trèfle blanc), propriétés médicinales (ronce), enfin, on oublie souvent que certaines plantes telles que l'ortie, le pissenlit, sont comestibles.

Des communes engagées...

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

La commune n'a pas attendu l'opération "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" pour s'engager en faveur de l'environnement. En effet, un local de stockage des produits phytosanitaires a été construit en 2003 permettant un conditionnement optimal des produits et une aire de lavage et de remplissage des matériels de traitement avec lit biologique a été construite en 2005 pour lutter contre les pollutions diffuses (dégradation biologique des effluents phytosanitaires). Cette dernière action, soutenue par la commission locale de l'eau, s'intègre parfaitement dans le cadre du SAGE Val Dhuy Loiret, en particulier dans l'objectif de restauration de la qualité des eaux.



Le désherbage thermique à eau chaude Waipuna

Enfin, en 2006, dans la perspective d'adhérer à l'opération "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages", la commune s'est lancée dans une vaste opération d'essai de désherbage alternatif par le système Waipuna qui s'est révélé efficace. En effet, jusqu'à présent l'entretien de l'ensemble des espaces publics se fait essentiellement par ce système. Pour cela, la commune a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique en 2007, "sans l'aide de l'Agence de l'Eau" regrette M.PREVOST, maire adjoint en charge de l'environnement à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin s'est également engagée dans cette démarche, notamment en conjuguant désherbage thermique et mécanique. La commune a également disposé du paillage dans les massifs afin d'en limiter l'entretien et étudie la possibilité d'installer des plantes vivaces au pied des murs.

Orléans

Le guide de désherbage des espaces verts

Depuis 1999, le service des espaces verts de la Ville d'Orléans s'est doté d'un guide de désherbage. Ce document identifie des zones à risques, ce qui permet d'adapter les produits et les doses d'utilisation en fonction des zones (ex : utilisation de produits foliaires sur les sols imperméables). Trois zones de risques ont été identifiées sur le territoire communal :

- les périmètres de protection des captages d'eau potable (absence de traitement dans les périmètres de protection rapprochée) ;
- les bassins versants dont les eaux pluviales ne sont pas traitées en station d'épuration ;
- les zones à forte pente (utilisation de produits foliaires pour des pentes supérieures à 3%).

A cela s'ajoutent tous les cas particuliers que l'on peut trouver sur chaque site (jeux pour enfants, étangs, rivières...) pour lesquels des préconisations spécifiques sont données. Pour minimiser autant que possible l'usage par la Ville des produits phytosanitaires, les efforts engagés depuis des années ont été maintenus dans les pratiques : ainsi, uniquement 8% (40 ha) des surfaces d'espaces verts gérés par la ville sont traités chimiquement.

Les méthodes alternatives utilisées

Le service des espaces verts utilise actuellement les méthodes de paillage et de plantes couvre-sol pour réduire les arrosages et diminuer la prolifération d'herbes adventices. Il a également recours à la lutte biologique intégrée (élimination d'un organisme nuisible par un autre organisme).



Quant au service de la voirie, il expérimente depuis 2006, le désherbage thermique à flamme directe dans un quartier situé au nord est d'Orléans, choisi pour ses caractéristiques environnementales (présence d'une ressource en eau notamment).

L'expertise biodiversité

La ville d'Orléans s'est engagée dans une politique de développement durable en adoptant un Agenda 21 en 2006. Parmi les 234 propositions d'actions de cet agenda 21, plus de 17 ont pour objectif commun de favoriser la biodiversité à Orléans, telles que minimiser l'usage des produits phytosanitaires, investir dans des moyens plus écologiques de désherbage et favoriser la gestion des espaces verts publics en laissant la place à des espaces plus naturels. Des opérations en faveur de la biodiversité ont déjà été entreprises au sein de la direction des espaces verts. Pour accompagner ces démarches, différentes expertises faunistiques et floristiques vont être réalisées au cours de l'année 2008. Un réseau d'observateurs va être créé au sein

de la direction des espaces verts, ainsi qu'une collaboration avec les différents services de la Ville.

Des groupes d'espèces à étudier ont été choisis pour les informations qu'ils pourront apporter sur la qualité de l'habitat présent à Orléans (notamment des espèces indicatrices retenues pour leur sensibilité aux changements environnementaux et aux traitements phytosanitaires).

Ces expertises permettront de connaître les espèces animales et végétales présentes à Orléans, de déterminer leur abondance et ainsi d'évaluer la biodiversité au sein de la ville. Les résultats des études permettront de préconiser des mesures de gestion des différents espaces verts en faveur de la biodiversité et de compléter les réflexions à ce sujet.

Pour en savoir plus sur l'"Objectif zéro pesticide" : www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticides/index.html

Brève

Reconstruction de la station d'épuration de La Source : l'Agglo a entendu les riverains, et retient le compostage pour éliminer les boues.

Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de La Source, qui n'était plus aux normes depuis 1998, ont repris le 18 septembre dernier.

Le projet de reconstruction proposait le traitement thermique des boues générées par l'épuration des eaux usées. Après la deuxième enquête publique (loi sur l'air), les riverains se sont opposés à la construction d'une unité d'incinération destinée à la combustion des boues. Après de nombreuses concertations, les élus de l'Agglo ont finalement décidé de stopper la commande du four, et donc de suspendre le chantier le temps de réétudier des alternatives possibles d'élimination des boues. Bien que les conclusions aient confirmé l'incinération comme la meilleure solution, l'Agglo a choisi de retenir une autre solution : le compostage. Les boues de la station étant de qualité satisfaisante, elles pourront donc être transformées en terreau réutilisé pour un usage agricole. Cette alternative viable et écologique a été saluée par les riverains.

Par ailleurs, d'autres précautions ont été prises en matière d'environnement. La station étant située sur une zone de sources karstiques qui fragilisent le sol, celui-ci a été stabilisé de manière à protéger le milieu de tout risque de pollutions du réseau hydrogéologique. La station a également été légèrement déplacée vers le coteau. Enfin, suite aux pollutions du Dhuy observées en septembre 2006 et juillet 2007 dues à des déversements d'eaux usées dans les eaux pluviales, la future station d'épuration d'Orléans la Source sera équipée d'un système d'alerte relié au service d'astreinte de l'Agglo en cas d'incident pour éviter tout déversement accidentel dans le Loiret.

Projet de création de bassin de retenue d'eaux pluviales à Saint-Jean-le-Blanc

La construction d'un bassin de retenue d'eaux pluviales par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire est envisagée en 2008 sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc. La construction de cet ouvrage, nommé bassin des Cornaillères, s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales de l'agglomération orléanaise. D'un volume de 10 500m³, ce bassin collectera les eaux pluviales des bassins versants de Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc, correspondant à une surface de 140 ha.

Dans le cadre du SAGE, l'intérêt de ce projet est double :

> Protection contre les inondations : actuellement, ce secteur subit des débordements fréquents vers le Loiret, via le fossé du Caillot et le Bras des Montées, la capacité de l'exutoire étant inférieure aux débits générés. De plus, l'urbanisation future risque de générer de nouveaux débits de temps de pluie. Le bassin permettra de stocker les débits ne pouvant être pris en charge par le collecteur de manière à éviter sa saturation, et supprimer ainsi les débordements.

> Maîtriser la pollution de temps de pluie : les eaux rejetées dans le Bras des Montées ne sont à ce jour pas traitées. Le futur bassin sera constitué d'un ouvrage de prétraitement à l'amont du stockage ayant plusieurs fonctions : déboureur (piégeage des grosses particules, du sable), décanteur (diminution des matières en suspension) et séparateur à hydrocarbures (retenue des hydrocarbures). Enfin, le bassin aura lui-même une fonction de décantation. Ainsi, les eaux de ruissellement n'auront plus de caractère polluant.

Ce bassin qui ne sera pas étanche ne présente aucun risque pour la nappe alluviale, les eaux infiltrées ayant été prétraitées. Ce projet est soumis à autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau et donc à enquête publique. Vous pourrez ainsi librement faire part de vos remarques lors de cette enquête publique qui pourrait avoir lieu au cours du premier semestre 2008. Les travaux commenceront ensuite, pour une durée de 6 mois.



Les représentants de la CLE Val Dhuy Loiret

Collège des Élus

Conseil Régional du Centre
(Mme Monique BOSSET)
Conseil Général (M. Yves CLEMENT et M. Dominique VILLETTE)
Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (M. Patrick RABOURDIN)
Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (M. Hugues SAURY)
Commune de Darvois (M. Joël GOUJON)
Commune de Férolles (M. Philippe CAMUS)
Commune de Jargeau (M. Marcel MOIZO)
Commune de Marcilly en Villette (M. Jean PLANCON)
Commune de Mareau aux Prés (Mme Chantal BUREAU-MAYEUX)
Commune d'Olivet (M. Régis REGUIGNE)
Commune d'Orléans (M. Yves DUPONT et Mme Muriel BOIN)
Commune d'Ouvrouer les Champs (Mme Colette DUIJVESTIJN)
Commune de Saint Cyr en Val (M. Gérard MICHAUD)
Commune de Saint Denis en Val (M. Philippe MAGET)
Commune de Saint Hilaire Saint Mesmin (M. Claude SURAND)
Commune de Saint Jean le Blanc (M. Christian BOIS)
Commune de Saint Pryvé Saint Mesmin (M. Jacky PREVOST)
Commune de Sandillon (M. Daniel BRUSSEAU)
Commune de Tigy (M. Jean-Luc BRINON)
Commune de Vienne en Val (M. Marc PLUCHON)

Collège des usagers

Chambre d'Agriculture du Loiret (M. Benoît LAMBERT et M. Benoît FLIPO)
Chambre de Commerce et d'Industrie (M. Yves BROUSSOUX et M. Joël LEMIEUX)
Association Syndicale des Riverains (M. Jean-Claude BENNERY)
Association pour la Protection du Site du Loiret (M. Cyrille RENARD)
Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne (Mme Agnès HERGIBO)
Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret (M. Patrick HERVET)
Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir ?" (M. Georges KIRGO)
Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site (M. Bernard BONNEVIOT)
Le Sandre Orléanais (M. Jérôme RICHARD)

Collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics

Préfecture de la région Centre et du département du Loiret
Sous-préfecture de l'arrondissement d'Orléans
Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Centre
Direction Régionale de l'Environnement
Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts
Direction Régale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
Direction Départementale de l'Équipement
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
Conseil Supérieur de la Pêche



O'Association pour la Protection du Site de la rivière du Loiret (APSL), créée en juillet 1974, à l'initiative d'amoureux du site (pour certains, riverains du Loiret), avait pour objectif initial la protection du site notamment en opposition à la création du pont de l'autoroute A71 qui allait enjamber la rivière au niveau du bassin des Tacreniers.

Ou le pont construit, l'APSL s'est alors intéressée à ce qui se passait en dessous : la rivière du Loiret qui subissait les effets négatifs des grandes tendances du moment. L'expertise éclairée de l'association et sa capacité à porter la contestation sur la place publique ont permis, au début des années 80, de susciter un véritable débat contradictoire, voire conflictuel, sur l'agglomération. Il est alors indéniable que ces actions menées ou initiées par l'APSL ont alors très fortement participé à la mise en œuvre en 1984, sur le Loiret, d'un des tous premiers contrats de rivière en France.



Dans le cadre de ce contrat de rivière du Loiret, l'APSL s'est investie directement en maîtrise d'ouvrage dans la réimplantation de roselières sur le secteur de Terre Blanche. Cette opération de génie écologique s'est poursuivie plus récemment avec un projet de plus grande ampleur en vue de reconquérir la biodiversité et la dynamique de la rivière sur la partie domaniale. Ainsi en 2005, une opération de restauration des roselières du secteur de Terre Blanche a vu le jour. Cette stratégie sur ce secteur est toujours d'actualité dans les actions à venir de l'APSL.

Parallèlement, l'APSL a mené une action de fond sur les questions d'urbanisme. Elle a ainsi suivi très activement l'élaboration du schéma d'aménagement d'urbanisme de l'agglomération orléanaise qui aboutit en 1995 à la création de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) de la rivière du Loiret.

Dans les réalisations à son actif, on peut également citer la définition d'une stratégie de cheminement sur le Loiret, qui s'est concrétisée très récemment par la

Tribune libre

réalisation du sentier « autour de la Pie » à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.



C'est aussi au milieu des années 90 que l'APSL – et d'autres acteurs – appuient l'ADAPRILS (Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de Rivière Loiret et de son Site) pour lancer l'idée de la création d'un SAGE pour le bassin versant Dhuy Loiret.

C'est dans cette même logique d'un ancrage territorial fort que l'APSL s'implique dans différentes instances de concertation comme c'est le cas avec la Commission Locale de l'Eau. De manière plus générale, l'association souhaite impliquer les citoyens dans la prise de conscience et la gestion de la ressource en eau.

Historiquement, l'APSL a beaucoup travaillé sur la partie aval du bassin, c'est à dire autour de la rivière du Loiret en elle-même. Peu à peu, dans un souci de cohérence, ses actions se sont tournées sur l'ensemble du bassin versant. Ainsi, l'APSL modifie symboliquement sa raison sociale en ajoutant "Association pour la Protection du Site de la rivière du Loiret et de son bassin versant". Depuis, elle continue ses actions sur la partie aval en en initiant d'autres sur la partie amont où le paysage et l'identité sont moins tournés vers les rivières qu'autour du Loiret.

Peu à peu, des partenariats, encore timides, voient le jour comme en témoignent récemment une étude-diagnostic écologique de cours d'eau menée à Vienne-en-Val ou encore une opération de sensibilisation des habitants de Sandillon puis de Tigy sur les enjeux locaux de préservation des ressources en eau.

La place de l'APSL sur le territoire : débattre pour mieux se concerter

Aujourd'hui, bons nombres de questions environnementales cherchent une réponse dans le cadre d'une gestion qui se veut concertée et décentralisée, au plus proche des acteurs (collectivités, élus, administrations, usagers du territoire : associations, professionnels, agriculteurs, ...)

En matière d'environnement, plus que dans d'autres secteurs, toute décision politique réglementaire est la résultante du jeu et du positionnement réciproque des

acteurs du terrain. Plus l'équilibre entre eux est stable, solide, institué, plus les décisions seront opérationnelles et efficaces. Or, cet équilibre des rapports de force doit s'élaborer dans le débat, les collaborations ou même le conflit. De plus, les sujets complexes ne peuvent trouver de bonnes réponses qu'avec un temps de maturation important. Fixer des échéances de solutions à des problèmes lourds et structurants ne peut aboutir qu'à des mesures – voire mesurette – à la « Grenelle de l'environnement », certes utiles, mais qui ne permettent en aucun cas de modifier les mécanismes sociaux et économiques qui continuent alors à impacter sur les ressources.



Si ce type de débat – ou de pratiques – n'a pas lieu, nous n'aboutirons qu'à des politiques publiques de façade, sans résultat sur le terrain et sans amélioration de la qualité de l'environnement.

Bien entendu, l'APSL reste extrêmement attachée à ce que les membres de la CLE puissent s'entendre sur des actions fortes et concrètes sur le terrain pour répondre aux enjeux du mauvais état des milieux aquatiques du bassin. Cependant, elle veillera tout particulièrement à ce que le SAGE prévoit et donne les moyens de fonctionnement à des espaces permanents de réflexions et d'actions qui visent à réagir aux évolutions des milieux, des connaissances et du contexte socio-économique et qui puissent alors, en retour, innover en permanence sur de l'action.

Deux sujets fondamentaux appellent la mise en place de ce type de structure d'actions et de concertation :

- la lutte contre les produits phytosanitaires ou pesticides que l'on retrouve dans les milieux aquatiques et qui posent un réel problème de santé publique ;
- la gestion sur le long terme de la ressource en eau – notamment potable – sur l'ensemble de l'AggLO, au-delà des besoins et des réponses particulières faites dans l'urgence.

Dans ce contexte et avec cette conception du débat, l'APSL a un rôle essentiel à tenir du fait de la liberté de parole apportée par son assise bénévole et citoyenne. C'est donc, entre autres, à l'APSL de lancer le débat, d'essayer de faire émerger les bonnes questions et d'initier, là où cela s'avère possible, des expérimentations innovantes en collaboration avec les acteurs du bassin versant.

Pour plus d'informations sur l'APSL et sur le bassin versant Dhuy-Loiret, rendez vous sur www.apsl-loiret.org.
Contact : APSL - 6 rue Dupanloup - 45 000 ORLEANS - 02 38 62 55 89 - secretariat@apsl-loiret.org



L'ÉCHO DU VAL est édité avec la participation financière, du Conseil Régional du Centre, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et des communes du bassin versant.

L'ÉCHO DU VAL N°5 - février 2008
Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Espace Saint-Marc - 5 place du 6 juin 1944 - BP 95801 - 45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 78 49 07 - Fax : 02 38 78 49 32 - E-mail : bbabut@agglo-orleans.fr

Directeur de la publication : Régis Réguigne - Rédacteur en chef : groupe Communication de la CLE
Crédits photo : AggLO - Loiret Nature Environnement - ASPL - Chambre d'agriculture du Loiret - BRGM - Ville d'Orléans
Conception graphique : www.jul.fr - Edition : www.patricegabin.com - Impression : Imprimerie Nouvelle

